

- Le poids de la dette publique - (10pts)

La dette publique et plus précisément sa soutenabilité, entendue comme la capacité pour l'Etat à la rembourser progressivement au niveau actuel de production, est un enjeu majeur des politiques économiques actuelles. Pour rendre compte du poids de la dette publique, on la rapporte à l'agrégat mesurant la production annuelle d'un pays, le produit intérieur brut (PIB). Ainsi, la dette publique française représente 96,9% du PIB au dernier trimestre 2015, soit environ 2200 milliards d'euros. La France se situe parmi les pays les moins vertueux de l'Union Européenne, bien au contraire de l'Allemagne, l'Autriche ou les pays scandinaves qui ont eux des dettes inférieures à 70% du PIB. A ce niveau, la dette représente un danger réel pour la stabilité économique et financière du pays. Monétisée sur les marchés financiers sous la forme de titres obligataires, la dette française est, de surcroît, majoritairement détenue par des agents étrangers.

Pourtant encadrée par l'Union Européenne depuis le Traité de Maastricht (1992), l'importance de la dette publique des états membres a conduit l'UE à une crise des dettes souveraines entre 2008 et 2010, ayant des conséquences désastreuses sur l'économie réelle des pays concernés. Depuis, l'orthodoxie budgétaire au sein de l'Union s'est renforcée, notamment par la signature du Traité de Stabilité et de croissance (TSCG) en 2012. La France s'est ainsi engagée à ramener sa dette publique sous les 60% du PIB à moyen terme, impliquant une maîtrise accrue de la dépense publique (désormais entendue dans une dimension pluriannuelle). La conjoncture, caractérisée par des taux d'intérêts structurellement faibles (ARTUS) à long terme, est plutôt favorable à la réduction de la dette car cela réduit les coûts relatifs au service de la dette. Ainsi, la dette est aujourd'hui soutenable mais son niveau reste préoccupant car une remontée des taux d'intérêts aurait des conséquences désastreuses pour la France.